

demain le monde

n° 8 – juillet/août 2011

Venezuela
**Quand le poisson
revient**

Musique
**Esperanzah,
10 ans plus tard...**

ABI
**Une camisole
de force
pour les États**

dossier

**Palestine :
un Etat
pour quel
territoire ?**

This is our
land, So get the
Fuck out of it.



Directeur de rédaction
Arnaud Zacharie

Rédaction
Frédéric Lévéque

Graphisme
Dominique Hambye, Élise Debouny

Impression
Kliemo – Eupen
Imprimé à 6.000 exemplaires
sur papier recyclé

Photo de couverture
Un des célèbres graffitis de l'artiste
britannique Banksy sur le Mur
israélien à Ramallah
© Maureen (amerune) 2006

dlm est le supplément
« développement » du magazine
Imagine demain le monde.

Pour le recevoir, abonnez-vous !
www.imagine-magazine.com
www.cncd.be/dlm

Contact
dlm@cncd.be – 02 250 12 51



AVEC LE SUPPORT DE
LA COOPÉRATION
BELGE AU DÉVELOPPEMENT



03

édito

Les leçons non tirées du tiers-monde
par Arnaud Zacharie

04
actu

ABI : une camisole de force pour les États
par Michel Cermak

07

petites histoires de gros sous

Contre-attaques
par Antonio Gambini

08

reportage

Venezuela : quand le poisson revient
par Sébastien Brulez

11

dossier

Palestine : un État pour quel territoire ?
par Rabab Khairy et Nathalie Janne d'Othée

16

multi-culture

Esperanza, 10 ans plus tard...
entretien avec Jean-Yves Laffineur, par Julien Truddaïu

18

projet 11.11.11

Pérou : protéger la terre et l'eau
par Frédéric Thomas

20

introspectus

« Dans les ONG, il est essentiel de prendre au sérieux
ce que l'on montre »
entretien avec Tineke d'Haese, par Frédéric Lévéque

22

citoyen, citoyenne

La solidarité, par le vélo
par Aurélie Mommens

23

pas au sud, complètement à l'ouest

Il n'y pas de sot-métier
par Gérard Manréson

ARNAUD ZACHARIE
Secrétaire général du CNCD-11.11.11

Les leçons non tirées du tiers-monde

« LE SYSTÈME FINANCIER INTERNATIONAL
EST AU MOINS AUSSI DANGEREUX QU'AVANT
LA CRISE DE 2008 »

Il y a un an jour pour jour, dans ce même édito, nous mettions l'Union européenne (UE) en garde en lui conseillant de tirer les leçons de l'expérience du tiers-monde dans la gestion de la crise de la zone euro.

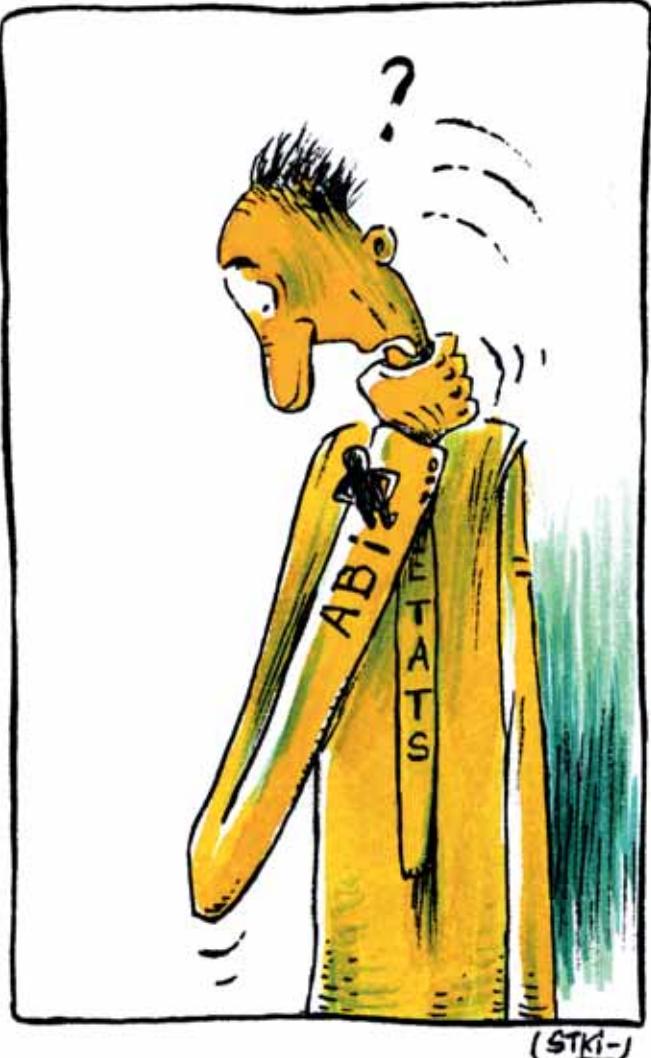
La première leçon à tirer était selon nous que « ceux qui pensent qu'une réduction des dépenses publiques de 1% du PIB implique automatiquement une réduction du déficit public de 1% du PIB sont dangereusement optimistes. La réduction du déficit public dépend également des recettes et donc de l'activité économique, alors que cette dernière ne peut survenir dans un contexte d'austérité généralisée. Les plans d'ajustement structurel appliqués suite à la crise de la dette du tiers-monde du début des années 1980 ont ainsi débouché sur une décennie perdue en Amérique latine, la récession débouchant sur une diminution des recettes et une augmentation de la dette ».

La deuxième leçon était que « un État surendetté ne peut sortir de la crise sans une restructuration de sa dette, c'est-à-dire un rééchelonnement et une annulation partielle. En Europe, la Grèce semble dans une situation similaire à celle qu'a connue l'Argentine dans les années 1990, avec une monnaie surévaluée débouchant sur un endettement croissant et sur un défaut de paiement ». Un an plus tard, ces craintes se sont révélées dramatiquement pertinentes. Dans la foulée de la Grèce, l'Irlande et le Portugal ont nécessité un plan de soutien de l'UE et du FMI en échange de politiques d'austérité. Dans le même temps, l'austérité en Grèce a aggravé la récession et condamné le pays à solliciter un deuxième plan d'aide... en échange d'une austérité accrue, à un tel point que la question de la solvabilité de l'économie grecque se pose avec de plus en plus de gravité, sur fond de manifestations d'« indignés » qui refusent d'être les dindons de la farce de la crise.

Au même moment, nombre de pays en développement voient les capitaux privés internationaux affluer, ce qui leur fait craindre la formation de bulles spéculatives susceptibles de déboucher en crise financière, comme ce fut le cas il y a quinze ans en Asie et en Amérique latine. Dans ces pays, certaines leçons du passé ont été tirées, ce qui les incite notamment à adopter des mesures de contrôle des capitaux. Mais en l'absence de réforme profonde du système financier international par le G20, l'instabilité financière et monétaire reste de mise et les risques de crise demeurent.

En définitive, le système financier international est au moins aussi dangereux qu'avant la crise de 2008, alors que les États des pays industrialisés sont tellement endettés, suite aux plans de sauvetage des banques et à la récession provoquée par la crise, qu'ils n'auraient plus les moyens de sauver ce qui pourrait l'être en cas de nouvelle crise systémique. Il s'avère donc urgent de tirer toutes les leçons des crises que l'on pensait jusqu'à présent limitées aux pays en développement, mais qui touchent désormais les pays riches de plein fouet.





MICHEL CERMAK

Chargé de recherche Travail décent, CNCD-11.11.11

ABI : une camisole de force pour les États

Une camisole de force ! L'expression n'est pas trop forte. La multiplication des accords d'investissement entre États du monde entier affaiblit la marge de manœuvre des gouvernements et octroie à des investisseurs privés jusqu'au droit de faire condamner les États à des dommages et intérêts. Explications.

Décembre 2001. Plongée dans une grave crise sociale et économique, la population argentine se soulève. Plusieurs gouvernements tombent. Quand Nestor Kirchner arrive à la présidence en 2003, il décide d'affronter les *privatizadas*, les entreprises privatisées dans les années 90. *Aguas Argentinas*, une filiale de Suez, se voit retirer sa concession du service des eaux de Buenos Aires. Le groupe attaque alors l'État argentin devant une cour d'arbitrage internationale. Celle-ci, en 2010, condamne le pays sud-américain au versement de plus de 100 millions de dollars de dédommagement plus intérêts et frais de procédure.

Plus près de chez nous, en 2009, l'Allemagne prend des mesures pour limiter les possibilités de prélèvement et de déversement d'eau dans l'Elbe, et ceci en application d'une directive européenne sur la qualité de l'eau. La société suédoise Vattenfall porte l'affaire devant une cour internationale. Elle craint pour la viabilité économique d'une de ses centrales électriques. Elle réclame une compensation de 1,4 milliards de dollars. Depuis lors, aucun verdict n'a été publié, le cas ayant été réglé *à l'amiable*. Mais il est difficile de croire que Vattenfall a retiré sa plainte sans un centime. De plus, certains médias ont mentionné un assouplissement de la réglementation en question suite à l'affaire.



Ces deux exemples nous amènent à poser une question : qu'est-ce qui permet à un investisseur privé de traîner un État souverain devant une cour de justice internationale, dont le verdict est sans appel ? La réponse : les accords d'investissement.

Souveraineté amputée

Le premier accord bilatéral sur les investissements (ABI) a été conclu en 1959 entre l'Allemagne et le Pakistan. Bien que réciproque, son but manifeste était de protéger les investisseurs allemands au Pakistan contre toute discrimination ou atteinte portée par les pouvoirs publics pakistanais. Depuis lors, plus de 3.000 ABI similaires ont été ratifiés dans le monde. Une très large majorité dans une perspective aujourd'hui périmée : celle de protéger des investissements essentiellement originaires des « pays développés » et destinés aux « pays en développement ». Or l'UE est aujourd'hui la **première destination** d'investissements directs étrangers (IDE) entrants, ce qui devrait enfin convaincre nos décideurs de trouver un équilibre entre les droits des États et ceux des investisseurs.

Croyance non fondée

La multiplication des ABI repose sur la croyance que n'importe quel investissement est **de facto** pro-développement, justifiant la doctrine selon laquelle chaque pays doit tout faire pour attirer un maximum d'IDE. Pourtant, de nombreuses études, théoriques et empiriques, démontrent que cela n'est pas vrai dans tout contexte, pour tout investissement.

D'abord, parce que de nombreux pays ont tendance sur base de cette croyance à s'engager dans une course vers le bas sur les plans social, environnemental et fiscal pour attirer l'investissement, neutralisant ainsi une part non négligeable des bénéfices escomptés. Ensuite, les bénéfices seront plus équilibrés si le pays hôte peut poser des conditions en matière de contenu et de travail local, de transferts de technologies, etc. Or c'est justement cette marge de manœuvre qui est limitée par les ABI existants. Enfin, le terme « investissement » englobe une variété infinie de pratiques dont 80% sont des fusions et acquisitions¹, dont l'impact est nul voire

négatif si elles sont accompagnées de restructurations. Les 20% restants se partagent entre investissements de portefeuille, spéculation et enfin des **green-field investment**, comme par exemple la création d'une filiale de production, donc d'emplois neufs, avec un impact positif sur le développement, mais seulement s'ils respectent les normes sociales et environnementales.

Règlement des conflits

En cas de litige, les ABI donnent à des investisseurs privés le droit d'attaquer des États devant des cours d'arbitrage internationales. L'ensemble du système

« LA MULTIPLICATION DES ABI REPOSE SUR LA CROYANCE QUE N'IMPORTE QUEL INVESTISSEMENT EST **DE FACTO** PRO-DÉVELOPPEMENT »

judiciaire des États est ainsi éludé et affaibli, avec des règles de confidentialité maintenant la population dans l'ignorance de la procédure. Poussé par l'apparition de firmes de conseil juridique et de filières universitaires spécialisées, le nombre d'arbitrages a explosé à partir des années '90.

Clauses inefficaces

Depuis peu, l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) a adopté un

L'Europe à la barre

Depuis l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne (2009), la conclusion d'ABI est une compétence européenne. Pendant encore quelques années, un régime de transition permettra aux États membres de conclure des ABI avec certains pays tiers. Il y aura donc encore un combat à mener aux niveaux européen et belge.

En ce moment, les orientations de la future politique d'investissement de l'UE font l'objet de discussions, avec comme question centrale l'équilibre entre investisseurs privés et États, une question profondément politique, dans le beau sens du terme. La Commission européenne et le Conseil ont tous deux exprimé des vues dans la ligne directe des ABI des États membres, malgré toutes les failles qu'ils contiennent. Par contre, dans une résolution adoptée le 6 avril, le Parlement européen a pris une position légèrement plus progressiste, même si ses initiateurs ont dû composer avec un bloc majoritaire conservateur* qui a notamment remplacé des clauses juridiquement contraignantes par effectives, ce qui

les affaiblit, voire les rend caduques.

C'est en juin-juillet 2011 que le Conseil, réunissant les États membres, prendra position. Malheureusement le Conseil est l'institution européenne la moins démocratique et transparente. L'essentiel des discussions et débats ont lieu entre experts des 27, à huis clos, si bien que chaque pays peut prétendre avoir défendu une position sans que personne ne puisse le vérifier : seul le résultat est public. Cependant, il est évident que, si personne ne les en empêche, les grands États continueront à défendre des ABI européens calqués sur leurs ABI qu'ils concluent depuis 50 ans, perpétuant ainsi leurs erreurs passées. Il est urgent que chaque gouvernement soit interpellé sur les risques qu'il fait courir à la souveraineté de son État et en rende compte de bonne foi devant les parlements et populations d'Europe.

* PPE et ALDE (dont sont membres respectivement les partis belges cdH et CD&V pour le PPE, et MR et open VLD pour l'ALDE).

modèle d'ABI avec des clauses sociales et environnementales, ce qui en fait un pionnier à l'échelle européenne. Pourtant, on peut craindre que cette « exception belgo-luxembourgeoise » ne soit que cosmétique, avec un impact concret très limité. Les négociations avec les pays tiers aboutissent souvent à un allègement de ces clauses ou à leurs suppressions. De plus, le texte modèle contient un langage très peu contraignant, des normes qui se limitent aux fondamentaux et aucun mécanisme de contrôle coercitif.

En 2009, par exemple, lors de la négociation d'un ABI avec la Colombie, la mention de droits tels que le salaire minimum, des horaires de travail décents, la sécurité et la santé, prévus dans le modèle d'accord de l'UEBL, a justement été biffée en cours de négociation. La réaction ne s'était pas fait attendre...

Victoires

Dès l'été 2009, syndicats et ONG, rassemblés au sein de la Coalition pour un travail décent, avaient appelé les autorités belges à ne pas ratifier cet accord avec la Colombie, un pays tristement célèbre pour ses violations des droits de l'Homme. Cette pression avait payé, puisque les régions flamande et wallonne avaient décidé de ne pas ratifier l'ABI en mars 2010.

Rebelote en mai 2011. Suite au licenciement de trente-trois employés de la firme Panama Gaming & Services de Panama S.A. y/o CIRSA Panama S.A. pour avoir

tenté de mettre sur pied un syndicat – leur demande de création d'un syndicat a été rejetée par les autorités –, syndicats et ONG se sont à nouveau manifestés contre la ratification d'un ABI avec le Panama, un pays qui se distingue par des violations régulières des droits des travailleurs. Citons notamment l'interdiction du droit de grève en vigueur dans la zone du Canal, principal pôle d'investissement étranger du pays. À l'heure de clôturer cet article, la région wallonne donnait des signes d'ouverture aux arguments de la Coalition Travail décent.

1/ Cette proportion écrasante était d'ailleurs soulignée dans la résolution du Parlement européen du 6 avril 2011 sur la future politique d'investissement de l'Union européenne.

campagne 11.11.11 Mallette pédagogique Justice climatique

L'outil incontournable qui accompagne la campagne du CNCD-11.11.11 pour la « justice climatique » dans le milieu scolaire

C'est quoi ?

Mallette qui regroupe divers outils sur le thème de la « justice climatique » :
 – 7 films-documentaires, 8 outils « papiers » et 4 outils Internet
 – Animations en lien avec les changements climatiques, l'environnement et les ressources naturelles (eau, terre, forêt)

Pour qui ?

– L'enseignement secondaire supérieur
 – Tout groupe constitué d'un public de minimum 15 ans

Par qui ?

– Mallette initiée et coordonnée par le CNCD-11.11.11

– Outils conçus par les organisations actives en éducation au développement sur la thématique : Dynamo International, Entraide et Fraternité, Frères des Hommes, Greenpeace, Ingénieurs Sans Frontières, Monde Selon les Femmes, Oxfam Magasins du Monde, Oxfam-Solidarité, Protos, Quinoa, SCI, SOS-Faim, CSC et FGTB.

Se former, animer ? Des formations à l'animation des outils sont proposées et peuvent être sollicitées. Agenda et demandes sur notre site. Tout souhait d'animation est à introduire auprès du bureau régional le plus proche de chez vous (brabantwallon@cncd.be, bruxelles@cncd.be, hainaut@cncd.be, namur@cncd.be, liege@cncd.be, luxembourg@cncd.be)

Commandez votre mallette sur www.cncd.be/mallette ou par téléphone au 02 250 12 57 auprès de Zohra Yassine.

ANTONIO GAMBINI

Chargé de recherche, CNCD-11.11.11

Contre-attaques

Les entreprises multinationales jouent un rôle clé dans les phénomènes d'évasion fiscale. Les pratiques de deux d'entre elles, et pas des moindres, font aujourd'hui l'objet de contre-attaques menées par des administrations fiscales et des associations.

En novembre 2010, un rapport détaillé de l'ONG **Action Aid**¹ révélait que le géant brassicole SABMiller était un spécialiste en matière d'évasion fiscale. A l'aide d'une vaste panoplie de trucs et astuces, le n°2 mondial du secteur – mais n°1 en Afrique, avec pas moins de 16 brasseries et 21 usines de mise en bouteille – s'arrange pour diminuer sa facture fiscale de pas moins de 31 millions de dollars par an en Inde et en Afrique ; ce qui équivaut au coût de la scolarisation d'un quart de million d'enfants africains.

Parmi les ficelles utilisées par le géant de la bière, signalons notamment la vente systématique des marques des bières africaines les plus populaires à ses filiales localisées dans des paradis fiscaux. Pour diminuer les profits taxables des filiales africaines et donc la facture fiscale, il suffit à SABMiller d'organiser le paiement par les filiales africaines de **royalties** (droit d'utilisation de propriété intellectuelle, en l'occurrence la marque) exorbitantes aux filiales localisées dans les paradis fiscaux.

Initiative sans précédent, le Forum des administrations fiscales africaines (ATAF en anglais) a lancé cette année un vaste audit coordonné des comptes et déclarations fiscales des filiales de SABMiller. Cinq pays y participent : l'Afrique du Sud, la Zambie, la Tanzanie, le Ghana et l'île Maurice². Même si rien n'est gagné, il n'en reste pas moins qu'il s'agit ici de la première contre-attaque internationale menée par des administrations fiscales contre les pratiques d'une multinationale.

Une autre contre-attaque éclatante est celle lancée par 5 associations contre un des leaders mondiaux du secteur minier et des matières premières : la multinationale Glencore, qui contrôle plus de 60% du commerce mondial de zinc et plus de 50% de celui du cuivre.³

Les fuites d'un audit réalisé par la firme Grant Thornton ont révélé les pratiques douteuses de cette entreprise en Zambie, notamment dans le cadre des opérations de la mine de Mopani : sous-estimation des volumes de production, sous-facturation de la vente du minerai à la maison mère en Suisse, surfacturation des coûts d'exploitation de la mine ; tous les moyens lui semblent bons pour réduire sa contribution aux finances publiques zambiennes.

En réaction, Sherpa (France), le Center for Trade Policy and Development (Zambie), la Déclaration de Berne (Suisse), l'Entraide missionnaire (Canada) et Mining Watch Canada ont décidé de déposer plainte contre Glencore auprès de l'OCDE, l'organisation internationale de conseil et d'analyse économique des pays industrialisés, pour non-respect de ses principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales.

« IL S'AGIT DE LA PREMIÈRE CONTRE-ATTAQUE INTERNATIONALE D'ADMINISTRATIONS FISCALES CONTRE LES PRATIQUES D'UNE MULTINATIONALE »

S'il n'est pas certain que cette procédure puisse aboutir vraiment à une sanction effective contre les manipulations comptables et financières de la firme fondée par le très controversé homme d'affaires Marc Rich, cette plainte a au moins eu le mérite de relancer le débat sur la transparence et les pratiques de Glencore, à l'heure où celle-ci procéda à une vaste opération de levée de capitaux par le biais d'une entrée en bourse.

On ne le répétera jamais assez : l'évasion massive de capitaux des pays du Sud vers le Nord et les paradis fiscaux est la première source d'appauvrissement des pays les plus pauvres. Et dans ce pillage organisé, les entreprises multinationales jouent un rôle clé.

1/ Lire du même auteur, 1260 << 120, dlm, demain le monde, n°6, mars-avril 2011. 2/ *SABMiller to face tax audit in five African countries following ActionAid report*, ActionAid, 6 mai 2011, www.actionaid.org.uk

3/ Evasion fiscale en Zambie : cinq ONG déposent plainte contre Glencore International AG et First Quantum Minerals, Communiqué de presse, 12 avril 2011, www.asso-sherpa.org



SÉBASTIEN BRULEZ

Chargé de campagne, CNCD-11.11.11

Venezuela

Quand le poisson revient

Au Venezuela, la pêche industrielle au chalut a été interdite en 2009. Deux ans plus tard, la mesure porte ses fruits : la pêche artisanale vit un nouvel essor. Mais le manque de vision globale et à long terme du gouvernement pourrait freiner cette réussite.

La péninsule d'Araya, dans le département de Sucre, est connue depuis la colonisation pour ses salines. Ici, rien ne pousse, ou presque. La côte est aride et le sol poussiéreux. L'agriculture (principalement des plantations de bananiers) ne se développe que dans les zones plus humides, à flanc de montagne. Les ruines du vieux fort témoignent de l'importance stratégique d'Araya à l'époque coloniale, pour l'approvisionnement en sel de la métropole espagnole.

À Caimancito, petit village situé sur la péninsule, on vit de la pêche de père en fils. Car les côtes du département, aujourd'hui, sont aussi et surtout la réserve poissonnière du Venezuela : plus de 60% du poisson pêché dans le pays en provient.

« Moi, je pêche depuis l'âge de 8 ans. Mon père est mort jeune et j'étais le seul garçon de la famille. J'ai dû arrêter l'école et sortir en mer pour ramener de quoi manger à la maison », explique Persiliano Rodríguez, membre d'une coopérative familiale de distribution de poissons. À Caimancito, on savoure l'interdiction de la pêche industrielle au chalut comme une victoire.

Pêche industrielle néfaste

« Les chalutiers péchaient la langoustine et le corocoro (*Haemulon Plumieri*), ils décimaient le petit poisson et faisaient fuir le reste », raconte un pêcheur sur la plage. Persiliano précise : « Ils péchaient en zone interdite, trop près des côtes, et sans aucun respect. Ils cassaient fré-

quemment les filets tendus par les petits pêcheurs et payaient rarement pour les dommages occasionnés ». D'après les témoignages, les propriétaires de chalutiers souffoyaient la Garde nationale (gendarmerie) pour échapper aux contrôles le long des côtes. La langoustine se vend cher sur le marché, quelques caisses offertes à la *Guardia* suffisaient pour s'assurer une sortie en mer sans réprimande.

Les pêcheurs du coin n'avaient alors d'autre choix que d'aller chercher le poisson ailleurs. Leurs petits *peñeros* (bateaux à moteur) les emmenaient jusqu'à l'île de Margarita,

« ON ÉTAIT OBLIGÉS DE VENDRE LE PRODUIT DE NOTRE PÊCHE AU PROPRIÉTAIRE DU BATEAU »

située à environ 40km en face de la péninsule. Certains faisaient l'aller-retour dans des journées et des nuits interminables. D'autres préféraient passer jusqu'à deux semaines complètes sur l'île ; ils rentraient ensuite quelques jours à la maison et repartaient à nouveau.

« Aujourd'hui, on sort quatre à cinq heures par jour et on ramène beaucoup plus de poisson. On a commencé à voir la différence à peine quelques mois après l'interdiction de la pêche industrielle », continue Persiliano qui aime raconter ses anecdotes. Il faut dire qu'il n'est pas seulement pêcheur, c'est aussi un agitateur qui reconnaît « ne pas s'être fait que des amis » par ses actions et ses apparitions dans la presse pour dénoncer les abus des chalutiers et la connivence des autorités. « Une nuit, nous avons organisé une expédition punitive.



Nous sommes sortis en mer avec un petit groupe pour aller fouter le feu aux chalutiers qui nous pourrissaient la vie. Mais les équipages ont eu vent de notre plan et ils ne sont pas sortis », se souvient-il avec un petit sourire au coin des lèvres.

Cette lutte contre les chalutiers affectait aussi les relations entre villages voisins. Non loin de là, à Taguapire, la majorité des hommes travaillaient sur les chalutiers. « À l'époque, je n'étais pas vraiment le bienvenu à Taguapire. Parce qu'ils disaient que si on interdisait la pêche au chalut ils allaient perdre leur travail. Mais je pense qu'ils ont pris conscience de l'opportunité que cela représente pour tout le monde », ajoute Persiliano.

Récupérer le fruit de son travail

Taguapire aujourd'hui, ce sont 48 bateaux pour près de 280 pêcheurs. Carlos Salazar est un de ceux-ci. Reconverti à la pêche artisanale, il salue lui aussi la mesure. « J'ai travaillé pendant 28 ans sur les chalutiers. À l'époque, on pêchait la langoustine mais on ne la mangeait pas, c'était trop cher pour nous. Et puis on était obligés de vendre le produit de notre pêche au propriétaire du bateau. Il gardait 75% de la vente et les pêcheurs devaient se répartir les 25% restants », commente-t-il. D'après les chiffres de l'Institut socialiste de la pêche et l'aquiculture (Insopesca), la crevette était le principal produit de la pêche des chalutiers industriels et 98% étaient destinés à l'exportation.

Aujourd'hui, les hommes du village se sont eux aussi reconvertis à la pêche artisanale, même si celle à la langoustine inclut toujours l'utilisation de plus petits chaluts. « C'est différent, on n'est plus dans la pêche intensive industrielle », estime Persiliano. « Et puis c'est le type de pêche qu'ils manient, on ne peut pas leur interdire du jour au lende-

main, ces hommes ont leurs familles à nourrir. Au moins, maintenant, cet argent reste dans le village ». La loi prévoit en effet une période de transition pour ce type de pêche (voir encadré).

Organiser les pêcheurs

Dans la foulée de la réforme, des crédits ont été accordés par le gouvernement pour la reconversion. L'Insopesca a voulu également organiser les pêcheurs de la zone en « conseils de pêcheurs et aquaculteurs ». L'idée s'inspire des conseils communaux, organes de démocratie locale participative dans les villes et les campagnes. Officiellement, ces conseils doivent permettre aux pêcheurs de participer directement à la planification, gestion, direction, exécution, contrôle et évaluation des politiques nationales en matière de pêche.

Persiliano fut, à une époque, président de l'association des pêcheurs de Caimancito. Il a son opinion sur ces conseils : « Le problème c'est qu'ils ont été instrumentalisés dès le départ. Le gouverneur, le maire et même un député de la région ont chacun créé 'leur' conseil de pêcheurs, avec un groupe de personnes qui les soutient. Donc, à la tête de ces conseils,

Plus de 10km de protection exclusive

Depuis 2001, un décret-loi réserve aux embarcations artisanales une zone exclusive de pêche de plus de 10km le long des côtes. Ce décret figurait parmi un ensemble de mesures qui avaient déclenché les foudres de l'opposition et mené au coup d'État patronal et militaire du 11 avril 2002.

En ce qui concerne la pêche industrielle au chalut, elle est interdite depuis 2008 « dans les eaux territoriales et la zone économique exclusive de la République bolivarienne du Venezuela ». La législation laissait un an aux entreprises actives dans le secteur pour s'adapter, les chalutiers sont donc définitivement rentrés dans les ports le 14 mars 2009.

La loi dit également dans son article 23 que « la pêche artisanale au chalut sera progressivement remplacée par d'autres méthodes afin de garantir le développement durable des ressources hydrobiologiques et l'environnement ». Selon l'Insopesca, le Venezuela produit environ 400.000 tonnes annuelles de poissons. Le pays compte près de 30.000 pêcheurs, dont la majorité travaille à bord de petites embarcations artisanales.



on trouve des gens qui n'y connaissent pas grand-chose et qui ne revendiquent pas beaucoup; ils sont cooptés ». Pour Persiliano, ce qui manque aujourd'hui c'est une organisation effective de la pêche entre tous les villages de la zone.

Besoin d'une vision à long terme

Sur le marché de Carúpano, à deux heures de route de Caimancito, le poisson frais s'étale tous les jours sur les échoppes. On y vend au gros pour le distribuer ensuite vers Caracas et les autres villes du pays, mais aussi au détail pour les habitants du coin. « Les défenseurs de la pêche industrielle disaient que les pêcheurs artisanaux n'allaient pas pouvoir alimenter le marché national. En à peine six mois après l'application de la loi, le marché était déjà largement alimenté », explique Persiliano.

Alors que les vieux chalutiers sont coulés le long des côtes comme récifs artificiels pour attirer le poisson, le gouvernement a commencé les travaux pour construire un chantier naval sur la route entre Caimancito et Taguapire. Mais cette nouvelle initiative est vue d'un mauvais œil par Persiliano et les siens : « C'est contradictoire de construire ça ici, cela va inévitable-

ment entraîner une pollution. Nous ne sommes pas une zone industrielle, nous vivons de la pêche artisanale. Cela démontre vraiment un manque de vision à long terme de la part du gouvernement ». Il existe d'ailleurs déjà un chantier plus loin sur la côte, près de la ville de Cumaná ; et d'après les pêcheurs, les coquillages pêchés dans cette zone ont un goût de gasoil.

Co-financé par le Brésil et le Venezuela, le nouveau chantier devrait être amené à produire des supertankers de près de 300.000 tonnes, afin de fournir le marché asiatique en pétrole vénézuélien. Par ailleurs, la nouvelle flotte industrielle de l'ALBA², Pescalba, a été créée en 2009 entre Caracas et La Havane comme « alternative » à la pêche au chalut. Certains membres des équipages de chalutiers ont été reconvertis et formés pour travailler sur les bateaux de Pescalba. Le gouvernement vénézuélien ne cache son ambition de convertir le pays en « puissance poissonnière » de la région en développant sa propre flotte industrielle. Les pêcheurs artisanaux de la péninsule d'Araya espèrent que cela se fera dans le respect de leur habitat et de leurs traditions de pêche.

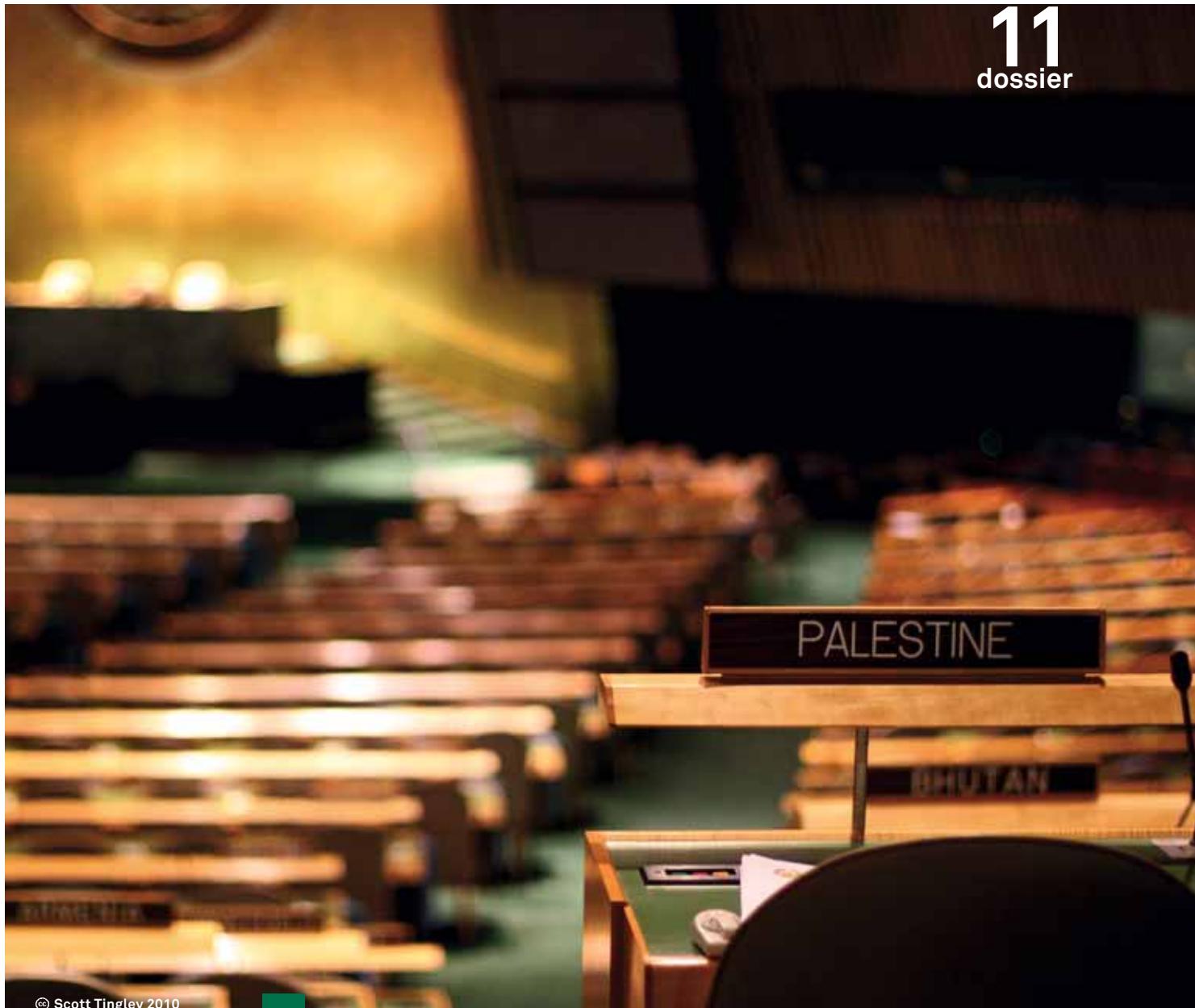
Quid des eaux usées ?

Finalement, si la nouvelle législation favorise l'écosystème marin et les pêcheurs locaux, elle n'est pour l'instant pas intégrée à une politique générale de protection de l'environnement et des ressources naturelles. Les eaux usées, par exemple, sont très rarement traitées et les rivières chargées de reflux industriels, agricoles ou encore ménagers finissent leur parcours directement dans les eaux turquoises de la mer des Caraïbes. Le cas du Guaire (cours d'eau qui traverse la capitale Caracas) est emblématique : il ressemble plus à un égout à ciel ouvert qu'à une rivière. Selon la biologiste Evelyn Pallotta, des stations d'épuration existent mais très peu fonctionnent réellement. « Le poisson ne diminue pas seulement à cause de la surexploitation de la pêche, il est aussi affecté par la pollution »³.

Sur la route entre Caimancito et Carúpano, les déchets ménagers des villages environnants sont entassés dans une décharge à ciel ouvert, l'épaisse fumée et l'odeur qui s'en dégagent laissent présager qu'ils sont fréquemment brûlés en plein air, à quelques centaines de mètres du front de mer. Sur le bord de la route, un panneau gouvernemental annonce la construction d'un futur (hypothétique ?) compacteur de déchets...

1/ Le chalut est le filet trainé par le chalutier. Il fonctionne comme un entonnoir au fond clos, dans lequel le poisson est capturé. Il permet une pêche intensive (les plus grands chaluts peuvent être tirés par deux bateaux à la fois) et est un des principaux responsables de la surexploitation des ressources marines. 2/ L'ALBA, ou l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique, est une organisation politique, sociale et économique de coopération entre des pays de gouvernements « progressistes » d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle est née en 2005 à l'initiative de Cuba et du Venezuela, comme alternative à l'ALCA (ZLEA en français, Zone de libre-échange des Amériques, alors impulsée par Washington). 3/ Humberto Márquez, El calor sube y la pesca disminuye en el Caribe venezolano, IPS Noticias, octobre 2010, www.ipsnoticias.net





© Scott Tingley 2010

Palestine, un État pour quel territoire ?

L'année 2011 semble être l'année de tous les bouleversements dans le Maghreb-Machrek. Sera-t-elle aussi celle qui verra se concrétiser la création de l'État palestinien ? L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a d'ores et déjà annoncé qu'elle soumettra la question de la reconnaissance de cet État à la prochaine Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2011. Mais à quoi pourrait ressembler la Palestine alors que sur le terrain, Israël poursuit inexorablement l'accaparement des terres palestiniennes et l'extension intensive de ses colonies en Cisjordanie et à Jérusalem-Est ?

RABAB KHAIRY
Chargée du Moyen-Orient et Afrique du Nord,
CNCD-11.11.11

Colonisation La politique du fait accompli

L'OLP envisage de demander la reconnaissance de l'État palestinien en septembre prochain. Si la communauté internationale l'appuie, la viabilité de cet État n'est pas pour autant garantie. En cause : la politique de colonisation systématique d'Israël.

« Lorsque nous reviendrons ici l'an prochain nous pourrions avoir un nouveau membre des Nations Unies, une Palestine indépendante vivant en paix avec Israël. » Formulée en septembre 2010, cette déclaration du président Barack Obama devant l'Assemblée générale des Nations Unies n'est pas tombée dans l'oreille d'un sourd. L'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a pris la balle au bond et a annoncé sa volonté de demander la reconnaissance de l'État palestinien à la prochaine session de l'Assemblée (septembre 2011). Pour appuyer sa demande, elle a mené un ballet diplomatique à travers le monde qui lui a d'ores et déjà permis de recueillir la reconnaissance de dix pays d'Amérique latine¹, ce qui porte à un peu plus d'une centaine le nombre de pays qui reconnaissent le futur État dans les frontières de 1967. Plus de la moitié des 192 membres des Nations Unies !

Toujours plus de colons

C'est en 1948 que l'État israélien a déclaré son indépendance. S'en est suivie une guerre avec les pays arabes. Un an plus tard, des accords entre les parties ont délimité la ligne d'armistice, ou « Ligne verte ». En 1967, la « guerre des six jours » a permis à Israël de s'emparer de l'ensemble des Territoires palestiniens (Jérusalem-Est, Cisjordanie et bande de Gaza). Depuis lors, les gouvernements israéliens successifs mènent une véritable politique d'accaparement et d'appropriation des terres palestiniennes. Une politique du fait accompli sur le terrain, qui vise à rendre irréversible réversible le retour aux frontières de 1967.

Dès 1972, quand il n'y avait encore que quelques milliers de colons, le journaliste israélien, Amnon Kapeliouk, écrivait déjà dans *Le Monde diplomatique* que « l'établissement de colonies sur les terres arabes² représente un acte délibéré, rendant ainsi plus difficile une solution au conflit israélo-arabe par compromis »³. Depuis les accords d'Oslo en 1993, le nombre de colons en terres palestiniennes a plus que doublé, passant de 230.000 à 490.000⁴. L'expansion et le peuplement des colonies sont telles que certaines ont même obtenu le statut de ville.

Du côté de Washington, la déclaration encourageante du président américain fait déjà partie du passé. Il a opéré un revirement en considérant officiellement que la reconnaissance d'un État palestinien serait une « erreur » car elle risquerait de compromettre le processus de paix – inexistant depuis des années ! – avec les Israéliens. Quant à ces derniers, ils refusent catégoriquement de geler la colonisation, ce qu'exige l'Autorité palestinienne pour toute reprise des négociations. Pire, les constructions de logements ont repris de plus belle comme si les Israéliens étaient pressés de les agrandir au maximum afin que tout retour en arrière soit impossible.

Coloniser, puis annexer ?

Les colonies sont au centre de l'occupation et du contrôle de la Cisjordanie. Il s'agit d'assurer leur viabilité et leur pérennité, et cela au détriment des droits les plus

élémentaires des Palestiniens. Les colonies sont reliées entre elles par un réseau de routes réservées aux colons et interdites aux Palestiniens. L'objectif du Mur construit dans les Territoires palestiniens depuis 2003 est de permettre l'expansion « naturelle » de ces colonies en leur assurant une réserve de terres pour y construire de nouveaux logements et surtout en permettant de les annexer à Israël. Pour assurer leur approvisionnement en eau, l'État israélien cherche à contrôler l'accès aux principales nappes aquifères. Selon l'organisation israélienne B'Tselem pour les droits de l'homme, 80% des ressources en eau des Territoires palestiniens sont captées par les colonies israéliennes, tandis qu'un colon consomme six fois plus d'eau qu'un Palestinien, soumis au rationnement.

Tout reste à négocier

Si, à l'instar de l'État israélien en 1948, l'OLP obtient la reconnaissance de l'État palestinien par une résolution de l'ONU, celle-ci ne permettra pas à elle seule de

« 80% DES RESSOURCES EN EAU DES TERRITOIRES PALESTINIENS SONT CAPTÉES PAR LES COLONIES ISRAÉLIENNES »

créer les conditions de viabilité et d'effectivité de la Palestine. Des négociations entre Palestiniens et Israéliens seront toujours aussi nécessaires pour y parvenir. Les parties devront s'entendre sur leurs frontières respectives. Un échange de territoires sera probablement la solution. Toutefois, sans des pressions fortes de la communauté internationale exercées sur le gouvernement israélien pour le contraindre à s'asseoir à la table des négociations, c'est le



Colonies israéliennes illégales et voies d'accès : territoires pratiquement inaccessibles pour les Palestiniens sans autorisation (régime de restriction très strict)

Avant-postes israéliens illégaux (en général une ou plusieurs caravanes installées sur une colline) destinés à devenir des colonies permanentes

△ Installés avant mars 2001 ▲ Installés après mars 2001

Reste du territoire palestinien occupé et bouclé par l'armée israélienne

— Ligne verte (armistice de 1949)

— Mur ou barrière de séparation achevé, projeté ou en cours de construction

□ Check-points permanents

© Philippe Rekacewicz, Le Monde diplomatique, Paris 2009 / www.monde-diplomatique.fr
Source : Unocha-OPT, B'tselem, Haaretz, La Paix maintenant, novembre 2007 et février 2008



Israël occupe la Palestine, je boycotte !

Parce que l'occupation est illégale, qu'elle entraîne violence et violations des droits de l'homme et qu'aucune action n'a été entreprise par la communauté internationale suite à la condamnation du mur par la Cour internationale de justice, 172 organisations palestiniennes lancent en 2005 l'Appel au boycott, désinvestissement et sanctions (BDS) qui a été adopté au niveau international par l'ensemble des mouvements de solidarité avec le peuple palestinien.

En Belgique, l'Association belgo-palestinienne (ABP) a démarré, en novembre 2010, la campagne « Israël occupe la Palestine, je boycotte ». Son objectif est de sensibiliser sur la réalité et la brutalité de l'occupation et de la colonisation israéliennes dans les Territoires palestiniens. À titre d'exemple, les habitants d'Hebron sont harcelés au quotidien par quelques centaines de colons protégés par quelques milliers de soldats israéliens. Dans la vieille ville d'Hebron, des magasins d'habitants sont fermés et des rues leur sont interdites sous prétexte d'assurer la sécurité des quelques centaines de colons qui y résident sous la protection de quelques milliers de soldats israéliens. Dans la Vallée du Jourdain, les colons s'approprient la majorité des terres et des ressources en eau et confinent les Bédouins de cette région dans de minuscules parcelles de terre, les privant d'eau et d'espace pour faire paître leurs troupeaux.

Au regard du droit international, le commerce des produits issus des Territoires occupés est illégal. Des actions sont donc menées auprès des supermarchés et autres distributeurs qui vendent des produits de consommation dont l'origine pourrait être des colonies israéliennes. L'objectif est de responsabiliser les consommateurs belges et de les inciter à boycotter ces divers produits (fruits, légumes et fleurs, notamment).

De même, toutes les entreprises et autres personnes morales qui participent et/ou tirent profit de l'occupation et de la colonisation israéliennes se mettent aussi en infraction. La banque franco-belge Dexia, dont la filiale israélienne finance les colonies, est notamment visée par la campagne. Après une multitude d'actions de pression menées en Belgique, le groupe bancaire vient d'annoncer qu'il se séparerait de sa filiale israélienne d'ici la fin de l'été 2011.

Ailleurs dans le monde, la campagne BDS a remporté des succès considérables. Des musiciens comme Elvis Costello, Damon Albarn, Gil Scott-Heron, Santana, les Pixies ont ainsi annulé leur concert en Israël en signe de ralliement à la campagne. La multinationale Veolia qui construit un tramway reliant Jérusalem-Ouest aux colonies israéliennes de Jérusalem-Est et autour perd nombre de contrats dans le monde. En Italie, deux chaînes de supermarchés, COOP et Conad, ont annoncé la suspension des ventes des produits des colonies israéliennes. Ou encore, le plus important fond de pensions suédois, KPA, a décidé de retirer de ses portefeuilles d'investissements la société israélienne de défense Elbit Systems pour des raisons éthiques.

projet colonial israélien qui gagnera du terrain au détriment d'une solution à deux États vivant côté à côté. Alors, seul un État binational deviendra envisageable, ce dont les Israéliens ne semblent pas vouloir non plus.

1/ Brésil, Argentine, Pérou, Bolivie, Chili, Equateur, Paraguay, Uruguay, Guyane, Suriname. Le Venezuela, Costa Rica, Nicaragua et Cuba avaient déjà reconnu l'État palestinien en plus de 90 autres pays dès 1988 lors de la première proclamation d'indépendance par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), à Alger, en 1988. Cette proclamation sera mise entre parenthèse suite à la signature des Accords intérimaires d'Oslo qui lancent le processus de négociations avec les Israéliens en vue de la création d'un État palestinien.

2/ À l'époque, il s'agissait en plus des colonies dans le Golan syrien et les Territoires palestiniens, de celles du Sinaï égyptien.

3/ Amnon Kapeliouk, « Le désastre des colonies israéliennes dans les territoires occupés », Le Monde diplomatique, juin 1972. 4/ Chiffre donné en janvier 2011 par l'organisation israélienne Peace Now : 296.600 colons en Cisjordanie et 190.000 à Jérusalem-Est.

NATHALIE JANNE D'OTHÉE
Association belgo-palestinienne (ABP)

Jérusalem-Est Une capitale confisquée

La ville de Jérusalem est au cœur du conflit entre Palestiniens et Israéliens. Alors que les Palestiniens veulent faire de sa partie orientale la capitale de leur futur Etat, Israël poursuit sa politique du fait accompli en isolant la ville et en la judaïsant.

La ville de Jérusalem occupe une place très particulière dans le sentiment national palestinien et israélien. Aujourd'hui sous le contrôle des Israéliens, la ville et sa région devait être administrée par l'ONU selon un régime international spécial. Mais le plan de partage de la Palestine des Nations Unies en 1947 n'a pas fait long feu. Les forces sionistes avaient déjà conquis la partie ouest de la ville quand elles déclarèrent l'indépendance de l'État d'Israël (1948). Après le conflit avec les pays arabes, la ligne d'armistice de 1949, divisa Jérusalem en deux parties, la partie Ouest sous contrôle israélien, et la partie Est sous contrôle (trans)jordanien. Cette situation perdura jusqu'en 1967. Cette année-là, l'armée israélienne conquit en six jours l'ensemble des Territoires palestiniens. Cet état de fait fut entériné en décembre 1980 par le parlement israélien, la Knesset avec l'adoption de la « Loi de Jérusalem », une des lois fondamentales du pays, proclamant Jérusalem « capitale éternelle, une et indivisible » de l'État d'Israël.

Dépossession et judaïsation

Depuis 1967, la politique israélienne menée à Jérusalem a été une politique du fait accompli destinée à changer le rapport démographique dans la ville et à judaïser la ville, afin que la souveraineté israélienne ne puisse plus y être remise en question.

Pour ce faire, une des premières mesures mises en place par le gouvernement israélien fut d'élargir les limites de la municipalité, principalement à l'Est, tout en colonisant l'espace annexé. De 6,5 km² avant 1967, la municipalité est alors passée à une superficie de 108 km², avec pour objectif d'englober le plus de terres possible avec le moins d'habitants palestiniens. Cet agrandissement de la municipalité a eu pour conséquence d'ôter à la Cisjordanie 28% de son territoire. Suite à l'annexion de la ville, les autorités israéliennes ont procédé à un recensement des Palestiniens. Seuls ceux qui étaient alors présents à Jérusalem ont obtenu le statut de résidents permanents. Ceux qui pour des raisons d'études, de travail, d'exil temporaire ne s'y trouvaient pas se virent refuser ce statut et rejetés hors des frontières de la ville.

À ces méthodes, l'ONG israélienne pour les droits de l'homme B'tselem en rajoute quatre autres par lesquelles Israël vise à atteindre son objectif de judaïsation de la ville. Premièrement, l'État entend isoler Jérusalem-Est du reste de la Cisjordanie, notamment par la construction du Mur et de check-points qui séparent les Palestiniens de leurs proches et/ou de leur activité principale. Deuxièmement, les autorités israéliennes n'accordent que rarement, voire jamais de permis de construire aux Palestiniens de Jérusalem, qui font au contraire l'objet d'ordres d'expropriation et de destruction de leurs habitations. Troisièmement, la loi des « pré-





« ENTRE 1967 ET 2010, 14.000 PALESTINIENS SE SONT VU RETIRER LEUR STATUT DE RÉSIDENTS »

sents absents » permet de révoquer la résidence ou les avantages sociaux aux Palestiniens qui restent à l'étranger pendant au moins sept ans, ou qui sont incapables de prouver que leur lieu principal de vie est à Jérusalem. Un rapport de 2010 établi par les consuls européens sur Jérusalem note qu'entre 1967 et 2010, quelque 14.000 Palestiniens se sont ainsi vu retirer leur statut de résidents. Enfin, le budget alloué à la municipalité de Jérusalem est inéquitablement réparti entre les deux parties de la ville, avec des effets néfastes sur les infrastructures et les services à Jérusalem-Est.

Colonisation intensive

A ces mesures administratives visant à inverser la carte démographique de la ville, se rajoute une colonisation intensive de la vieille ville et des quartiers est de la ville.

Dans celui de Sheikh Jarrah, une soixantaine de Palestiniens ont déjà été expulsés, fin 2009, de leurs maisons réclamées par des groupes de colons prétendant en être les propriétaires du temps des Ottomans. Vingt-quatre autres familles, soit environ cinq cents Palestiniens risquent la même expulsion forcée. Comme l'expliquait Sherihan Hanoun, une jeune fille membre d'une des familles expulsées du quartier, lors de son passage à Bruxelles en mars dernier, sa famille a mené une action en justice afin d'empêcher son expulsion et a réussi à démontrer que les titres de propriétés présentés par les colons étaient des faux. Il s'agissait d'une preuve solide, mais arrivant trop tard selon le juge israélien. Sherihan vit aujourd'hui dans la rue avec le reste de sa famille.

Plus au sud de la ville, le quartier de Silwan a quant à lui le malheur d'avoir été construit sur les prétendus « Jardins de la cité de David ». Des pans de rue entiers se sont déjà affaissés du fait de fouilles archéologiques menées sous le quartier. Les 50.000 habitants palestiniens sont par ailleurs harassés par les quelques 500 colons venus s'installer aux abords de l'ancienne « cité de David », des colons qui bénéficient de la protection de l'armée.

Incohérence européenne

Face à cette politique du fait accompli, la communauté internationale demeure anormalement silencieuse malgré une position généralement claire sur le statut de Jérusalem. Aucune instance internationale n'a en effet jamais reconnu Jérusalem comme étant la capitale d'Israël. L'Union européenne considère que Jérusalem-Est est un territoire occupé, et que la ville est appelée à devenir la capitale de deux États. Mais les paroles ne sont pas suivies d'effets. Comme en témoignent plusieurs rapports, chaque jour qui passe sape de plus en plus la présence palestinienne dans la ville sainte et accroît la séparation grandissante entre Jérusalem-Est et le reste des Territoires palestiniens occupés. Sans une action internationale rapide, la probabilité de voir la capitale du futur État palestinien s'établir à Jérusalem-Est s'évanouira.



Esperanzah, 10 ans plus tard...

Du 5 au 7 août, l'abbaye de Floreffe vivra la dixième édition d'Esperanzah. L'occasion est toute trouvée pour rencontrer son fondateur et directeur, Jean-Yves Laffineur, et en apprendre un peu plus sur un festival différent et engagé qui n'hésite pas à se remettre en cause.

Depuis dix ans, le festival Esperanzah fait vibrer les murs de l'Abbaye de Floreffe. Dix ans de découvertes musicales et d'engagement. Mais dix ans aussi qui ont vu le monde musical changer et compliquer la tâche du festival fondé et dirigé par Jean-Yves Laffineur. Entretien en toute non-objectivité.

Une décennie d'Esperanzah, c'était prévu ?
Non, il n'y avait pas de plan en ce sens. L'idée était juste de faire un événement très différent de ce qui se faisait d'habitude. Malgré un rapide succès, on remettait chaque année en question le fait d'organiser une autre édition, jusqu'en 2005.

Comment arrive-t-on à pérenniser un événement tout en gardant son côté alternatif ?

On a travaillé en interne sur une charte que nous respectons à 100% et qui porte sur le social, l'économique, l'artistique, l'environnemental. Nous nous sommes inscrits dans ce que l'on appelle le « développement durable ». Mais nous préférions parler de « festival responsable » car le mot « développement » nous pose problème. On se doit, par respect pour les gens qui travaillent avec nous mais aussi pour le public qui vient chez nous, de continuer à respecter ces valeurs.

Tu aurais des conseils à donner à d'autres festivals ?
Pas du tout (*rires*)... Depuis plusieurs années, des gens sont venus observer comment nous fonctionnons. Certaines de nos valeurs ont été reprises. Mais il y a une petite dérive qui me dérange. Les valeurs que nous défendons, parce que nous y croyons, sont en fait, pour d'autres, des enjeux de marketing... Le marketing éthique et environnemental me dérange. La grosse mode depuis 2 ans est au développement durable. Plus aucun festival aujourd'hui n'oserait dire qu'il ne s'inscrit pas dans ce cadre. On a initié beaucoup de choses qui ont été reprises par des cabinets ministériels afin de les amorcer dans d'autres festivals. Ce qui m'attriste un peu, c'est qu'on semble avoir oublié que ça venait de chez nous. Mais, en même temps, cela nous oblige aussi à être encore plus forts, plus authentiques dans nos démarches.

L'engagement du festival a évolué en 10 ans.
En effet, on a démarré les premières éditions sur des partenariats forts avec des ONG¹ pour en arriver maintenant à développer notre propre thématique et à travailler avec des associations qui sont de manière générale plus petites et plus



proches encore du citoyen. On s'est un peu radicalisé dans l'engagement, dans les choix que nous faisons. On a aussi remercié certains partenaires pour des raisons éthiques ou de « vigueur commerciale » qui ont pu parfois nous déranger. Une radicalité qui, sur le plan financier, ne facilite pas les choses !

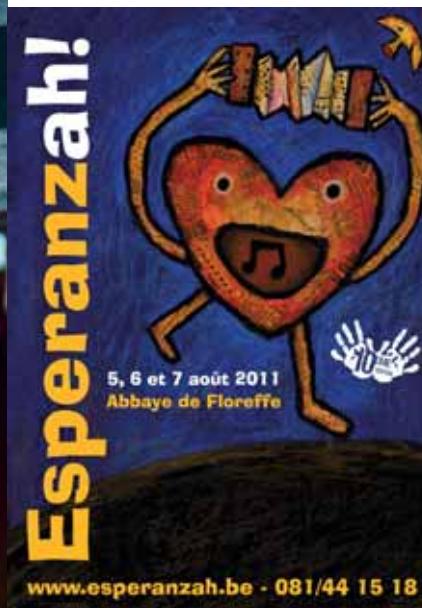
En 10 ans, le milieu de la musique a évolué...
Notre positionnement est aujourd'hui difficile parce qu'il y a de plus en plus de festivals et une transformation du milieu artistique avec notamment une envolée folle des cachets, à cause de la crise du disque. Ce n'est plus « l'aventura » des débuts. On commence à le voir depuis deux ou trois ans. On n'est plus les seuls à s'intéresser à un artiste porteur et qui a quelque chose à défendre sur scène.

Les têtes d'affiche coûtent de plus en plus cher.
Comment le festival s'en sort ?
L'objectif n'a pas changé. On reste un festival de découvertes. On cherche les révélations de demain et que les gens découvrent quelque chose sur le plan artistique. On défend avant tout une identité artistique.

Pour les têtes d'affiche, Esperanzah n'a jamais joué la surenchère sur le plan des cachets et ne le fera jamais. Je préfère payer 10 artistes à 8.000 euros qu'un seul à 80.000. Heureusement, tous les artistes ne rentrent pas dans cette surenchère. Les Ogres de Barback, par exemple, vendent des



© Geert Schneider 2009



www.esperanzah.be - 081/44 15 18

Radio Esperanzah!

Depuis le 1^{er} juin, Radio Esperanzah! déballe des cartons ses archives sonores... 10 ans de festival, 7 ans de radio éphémère. Découvrez cette petite mémoire du festival et retrouvez-la en direct depuis Floreffe dès le 4 août sur radio.esperanzah.be et le 106.2FM autour de Floreffe.

« LES VALEURS QUE NOUS DÉFENDONS SONT POUR D'AUTRES DES ENJEUX DE MARKETING »

disques. On se les arrache partout et leur cachet reste pourtant accessible. Chapeau!

Certains festivals jouent la carte des têtes d'affiche en prétextant que c'est d'abord pour elles que le public viendra. Comment expliquer alors le succès d'Esperanzah ?

J'ai comme le sentiment que le festivalier fait son marché. Pourtant, dès les premières années, ce qui se disait d'Esperanzah, c'était qu'on ne connaît pas les groupes mais qu'on y va parce qu'on sait que ce sera génial. Notre festival, ce n'est pas seulement de la musique, c'est un tout. On fait une place pour tout le monde : pour les arts de la rue ou pour les enfants par exemple. Nous sommes les seuls à proposer cela dans la région. Pourquoi changerions-nous ?

Ce n'est pas frustrant de prendre toujours le risque de découvrir et de ne pas bénéficier des grosses pointures ?

Non, c'est mon plus grand plaisir ! C'est une immense joie pour moi. Certains d'ailleurs comme la Phase ou Groundation, reviennent cette année. D'autres ne seront pas là parce qu'aujourd'hui ils coûtent trop cher...

Le renforcement du contrôle des frontières avec le Sud a-t-il des conséquences pour faire venir des artistes ?

Au départ, nous étions peu à programmer en Wallonie des artistes qui venaient d'Afrique ou d'Amérique latine. Aujourd'hui, ceux qui marchent, les vedettes, on les retrouve aussi dans des festivals pop-rock ou électro. C'est beaucoup plus difficile pour les découvertes parce qu'un artiste africain a du mal à s'exporter s'il n'a pas le soutien d'un producteur européen. Nous recevons moins d'artistes venant d'Afrique. Idem pour certains de l'Est. Nous avons eu le cas avec un groupe russe.

Des coups de cœur pour cette année ? En ce moment, j'écoute en boucle Raphael Gualazzi. Une sorte de Paolo Conte, un pianiste virtuose complètement cinglé sur scène qui est en train de devenir une star en Italie. Il y aura aussi un groupe comme Shaka Ponk, une énergie brute comme on a l'habitude d'en voir à Esperanzah. J'ai envie de voir que ça pogote, que les gens se lâchent. Avec de tels groupes, on va faire la différence, c'est certain... Si les gens continuent à venir pour écouter des choses hors des sentiers battus.

Donc on pourra te voir pogoter pour fêter ça ? Entre autres ! *(rires)*

1/ Rappelons que le CNCD-11.11.11 a lancé plusieurs fois sa campagne lors du Festival. A l'instar d'autres association il sera à nouveau présent cette année

18

projet 11.11.11



© Entraide & Fraternité



Où ?

Provinces de Hualgayoc et de Jaén,
département de Cajamarca,
nord du Pérou

Contexte

Dans une région où l'exploitation minière est en pleine expansion, la participation, l'information et la formation des acteurs locaux à la gestion du territoire sont plus que nécessaires pour contenir les effets néfastes de l'exploitation des ressources naturelles.

Qui ?

Entraide & fraternité

www.entraide.be

Asociación Servicios Educativos
Rurales (SER)

www.ser.org.pe

Quoi ?

Mise en place d'un processus d'échanges et de participation des organisations sociales et des gouvernements locaux pour la gestion du territoire des provinces de Jaén et de Hualgayoc.

Soutenir 11.11.11

N° de compte :

BE33 0001 7032 6946

BIC : BPOTBEB1

au nom du CNCD-11.11.11,
9, Quai du Commerce
1000 Bruxelles



Pérou Protéger la terre et l'eau

FRÉDÉRIC THOMAS

Chargé de projets Amérique latine & Caraïbes
Entraide et Fraternité

Dans le nord du Pérou, l'exploitation minière est en pleine expansion et pose de nombreux défis. L'ONG Servicios Educativos Rurales (SER) contribue à répondre à ces enjeux en formant associations et autorités locales à s'approprier et à se positionner sur les questions de gestion du territoire et des ressources naturelles.



Le CNCD-11.11.11
adhère au Code éthique
de l'AERF
www.vef-aerf.be

Gestion participative

Ce paradoxe constitue la toile de fond de l'intervention de l'association péruvienne Servicios Educativos Rurales (SER). Avec l'appui d'Entraide et Fraternité et du CNCD-11.11.11, elle réalise un programme de gestion participative du territoire, particulièrement d'actualité. Le gouvernement a en effet lancé un ambitieux programme de « Zonification économique et environnementale (ZEE) ». L'objectif est de dresser une carte des différentes activités (économiques et autres), ressources et potentiels de chaque région afin de permettre une planification durable des ressources et une orientation adéquate des investissements et politiques publiques. Les Commissions environnementales régionales (CAM en espagnol) sont chargées de la mise en œuvre de ce programme au niveau local. Le travail principal du SER consiste à former et accompagner les autorités locales,

Le 26 avril dernier, dans la région de Hualgayoc, au nord du Pérou, des affrontements entre les paysans et la police ont fait plusieurs blessés. La tension n'avait cessé de croître à l'approche de l'audience publique convoquée par le ministère de l'Énergie et des Mines, afin d'étudier le projet

« DE CETTE RICHESSE ISSUE DE L'EXPLOITATION MINIÈRE, LES HABITANTS NE CONNAISSENT QUE L'ENVERS »

controversé d'expansion du projet d'exploitation minière Tantahuatay. De « publique », cette audience, qui a duré 22 minutes en tout, n'avait en réalité que le nom. En effet, plusieurs centaines d'habitants ainsi que 5 représentants du gouvernement régional qui voulaient s'y rendre ont été bloqués en chemin par la police, mettant ainsi le feu aux poudres.

Il ne s'agit là que d'un exemple parmi d'autres des conflits qui se multiplient dans le pays autour des questions des ressources naturelles, de l'environnement et du développement. Une grande partie du territoire de la région de Hualgayoc est concédée aux nombreuses mines d'or qui prospèrent dans la région. Pourtant, de cette richesse, les habitants ne connaissent que l'envers : contamination de l'eau (à cause des déchets chimiques de l'exploitation minière), dégradation de l'environnement et accentuation des inégalités sociales. Environ 68% de la population de cette région vit en zone rurale et presque autant dans la pauvreté.

les associations paysannes et les organisations de base au sein de ces commissions. Les formations servent à acquérir les capacités techniques et les moyens de répondre aux questions plus générales de l'occupation et de la gestion du territoire, en lien avec l'environnement. Elles vulgarisent les éléments techniques et éclairent les enjeux politiques. Le but est aussi d'assurer une réelle participation de l'ensemble des acteurs sociaux, particulièrement des paysans les plus pauvres et les plus éloignés de la ville et, surtout, des femmes. De plus, en réunissant les pouvoirs locaux et les organisations sociales, se construit un espace de concertation, de gestion et de prévention de conflits. Enfin, il s'agit de renforcer les CAM en veillant à ce que leurs décisions soient respectées et institutionnalisées.

Contenir

l'exploitation minière

Pour les représentants des autorités locales et des communautés au sein de la CAM de Hualgayoc, la ZEE offre un mécanisme pour contenir l'exploitation minière actuelle, empêcher toute nouvelle exploration et protéger leurs terres et les sources d'eau si nécessaires à l'agriculture. D'ailleurs, la zone du projet de Tantahuatay avait été identifiée comme une zone sensible, « de très grande importance hydraulique ». D'où la colère des habitants. Le SER les aide à s'approprier la démarche et à la faire respecter, tout en consolidant la mise en avant des projets alternatifs – notamment agricoles. Bien sûr, les défis restent énormes, fragilisés par les expériences passées, qui ont vu les grandes entreprises, avec la complicité de l'État, contourner et manipuler systématiquement les mécanismes de consultation et de contrôle populaires.

Dans un pays en pleine croissance, riche en ressources naturelles, où les conflits sociaux et environnementaux sont en hausse et se radicalisent, le travail du SER à Hualgayoc et à Jaen (autre région un peu plus au nord) constitue un levier stratégique. En aidant la société péruvienne à s'approprier et à se positionner sur les questions de gestion du territoire, de protection de l'environnement et de choix énergétiques, il permet de renverser la fausse image véhiculée par le pouvoir d'Indiens et de paysans passifs, opposés au développement du pays.

La carte que les habitants de Hualgayoc, appuyés par le SER, dessinent avec la ZEE est tout autant une carte de l'espace qu'une carte du temps et du symbolique : elle délimite les contours du passé et du présent, des inquiétudes et des désirs, du monde que les paysans et paysannes aimeraient léguer à leurs enfants.



Tineke d'Haese, photographe
« Dans les ONG, il est essentiel de
prendre au
sérieux ce que
l'on montre »

FRÉDÉRIC LÉVÈQUE
CNCD-11.11.11

Si la photo est omniprésente dans la communication des ONG, on ne peut pas dire qu'elles y investissent temps et argent. Pourtant, affirme Tineke d'Haese, chargée des photos chez Oxfam-Solidarité, « Le message qu'elle transmet est très important et a de l'influence à long terme ». Rencontre.

Magazines, affiches, dépliants, courriers, lettres d'information électroniques, sites Web... Quel que soit le support, la photographie est omniprésente et représente un aspect essentiel de la communication des ONG envers le grand public. Pourtant, peu d'entre elles y investissent ou prennent le temps de réfléchir à l'image du monde qu'elles diffusent.

Dans le secteur de la solidarité internationale, Tineke d'Haese a peu d'homologues. Avec un diplôme de photographe en poche, elle a travaillé comme indépendante avant d'entrer chez Oxfam-Solidarité en 1993. Elle y a été engagée pour élaborer de nouveaux outils pédagogiques sur base d'images, y instaurer une politique en matière de photos, et créer une banque d'images « car le matériel était assez éclectique et pas du tout professionnel ». Entre un reportage au Vietnam et un autre en Tanzanie, nous avons discuté avec elle.

Quel rôle attribues-tu à la photo ? Une photo qui évoque uniquement une belle image au public ne m'intéresse pas. La photo doit aussi raconter une histoire et engendrer une réaction comme : « Ah, c'est chouette ce que font ces gens ». Une image parlante, qui dévoile une réalité, une problématique.

Une image positive ? Je n'aime pas trop parler d'images positives ou négatives. C'est plus nuancé.

J'essaie de montrer des interactions, une relation. J'ai envie qu'on se dise que les personnes photographiées sont des gens comme toi et moi, qui ont des problèmes et qui tentent de les résoudre.

Ce rôle de la photo est sous-évalué dans les ONG ?

Souvent, les photos ne servent que de décoration. Il est très difficile de réservé une place spécifique à une image. C'est souvent le graphiste qui recherche les photos, et, pour lui, ce que raconte la photo est secondaire. Or, la photo n'est ni plus ni moins qu'un outil de communication.

La politique des ONG en matière de photos est-elle conformiste ? Il est difficile de généraliser. Il y a de bons et de mauvais exemples. Je reçois chaque jour des demandes pour des photos. Neuf fois sur dix, je sais ce qui va être choisi. Les ONG font de bonnes choses mais pas toujours de manière réfléchie. Par contre, cela me fait plaisir de découvrir qu'il y a une réflexion, même si le résultat n'est pas toujours parfait.

Comment cela se passe chez Oxfam-Solidarité ?

Une image fait partie d'une communication et il est essentiel de prendre au sérieux ce que l'on montre. On essaie donc de trouver un équilibre entre les différents éléments d'une communication. Le message qu'une photo transmet

est très important et a de l'influence à long terme.

En tant que professionnelle, tu as des principes quant à l'usage d'une photo ?

Je me présente toujours comme photographe pour Oxfam et j'explique à la personne dans quel contexte la photo sera utilisée. Si le photographe est bien visible et la personne photographiée ne s'oppose pas, il y a une forme d'accord tacite. C'est la jurisprudence. Mais si les photos sont utilisées dans un autre contexte, je n'ai plus le contrôle. Je veux respecter mon engagement vis-à-vis de la personne que j'ai prise en photo.

L'investissement dans la photo a un coût que ne peuvent supporter toutes les ONG. D'où parfois la reprise de photos hors contexte !

Si on a l'ambition d'éditer quelque chose, il faut tenir compte de plusieurs aspects et faire le budget en fonction de cela. Investir dans la photo, c'est rentable car elles sont omniprésentes dans tout ce qu'on produit. Si on est dépendant d'autres sources d'images, cela a un certain coût même si à l'heure actuelle les tarifs sont bas à cause du dumping.

La faute à qui ou à quoi ? Aux regroupements des médias. Les grandes agences de presse arrivent à



« CE N'EST PAS CE QUI APPARAÎT AU PREMIER REGARD QUE L'ON DOIT PHOTOGRAPHIER. »

mettre du matériel à disposition pour des prix ridicules. Comment? En payant leurs photographes avec des miettes. Ils doivent faire plusieurs reportages par jour, filmer, photographier et interviewer et reçoivent un forfait bidon, presque symbolique! Parfois, les kilomètres ne sont même pas remboursés.

Je suis très familière avec le monde des photographes en Belgique. Ce sont tous des indépendants, sans beaucoup de protection. Ce sont aussi souvent des jeunes prêts à faire n'importe quoi pour se faire connaître. C'est une passion. On leur en demande toujours plus et, de fait, la qualité diminue à cause de la pression et parce qu'ils ne gagnent pas un salaire décent.

Tu as pourtant parfois recours à ces agences.

C'est parfois un mal nécessaire. Toutefois, j'aimerais travailler davantage avec des indépendants mais c'est difficile car pour être correct, il faut payer des prix corrects. Mais nous n'avons pas toujours le budget non plus.

Quelle est l'influence d'Internet sur le métier?

Le support impose un format. Les images perdent en complexité car le format est de plus en plus petit sur écran. Encore plus à l'heure des smartphones. Comme il faut que l'image attire au premier regard, on tombe souvent dans des images clichées : des yeux par exemple.

Oxfam, tout comme le CNCD-11.11.11, gère des programmes de soutien aux sociétés civiles du Sud. Ce n'est pas évident à illustrer, n'est-ce pas?

Je suis souvent confrontée à des projets « abstraits », pas très photogéniques. On soutient des organisations des sociétés civiles du Sud que l'on apprend à connaître lors de réunions. Certes, il faut être capable de faire une photo parlante d'une réunion, mais est-ce bien cela que l'on veut montrer? Comment représenter par exemple ce que fait un syndicat? Moi, j'essaie toujours d'aller voir ce qui se passe concrètement sur le terrain et qui est le bénéficiaire du projet. J'ai besoin de voir travailler un

représentant syndical dans une usine avec les ouvriers. C'est difficile mais c'est la partie créative de mon métier.

Est-ce que cela parle à de potentiels donateurs dont ont tant besoin les ONG?

Les projets ne sont pas très « sexy » dans la réalité. Mais dois-je pour autant me focaliser sur des éléments soi-disant plus authentiques? On met toujours l'accent sur ce « pauvre » paysan ou ce « pauvre » ouvrier qui travaille debout 14 heures durant. On n'aime pas toujours montrer un employé de bureau en réunion. Il faut être conscient de ce que l'on fait, que l'on travaille avec des clichés. On est convaincu que les gens voient le monde avec des clichés. Ce ne sont pourtant que des suppositions. Mais, moi aussi, avec le temps, sous la pression de mon environnement, je deviens plus **mainstream**.

N'est pas photographe qui veut... On sous-estime le travail d'un photographe. Un travail de contact, de patience, d'observation, d'attente, de réflexion sur ce qu'on va mettre en image. Ce n'est pas ce qui apparaît au premier regard que l'on doit photographier.



© Rend 2011

La solidarité, par le vélo

Un moyen de transport, le vélo l'est certainement à l'heure où le tout-bagnole prend l'eau. Par contre, un moyen d'exprimer sa solidarité avec le Sud... on n'y aurait peut-être pas pensé tout de suite, mais d'autres nous l'ont démontré. Petit tour d'horizon non exhaustif.

Aujourd'hui, on parle beaucoup de réchauffement climatique, de surconsommation énergétique, de gaz à effet de serre... Et chacun a sa petite idée sur la façon dont il faut « durabiliser » le monde qui nous entoure : l'un recycle, l'autre achète des produits bio, un troisième fait du covoiturage, et j'en passe. Si ces initiatives ne sont pas négligeables, quelques-unes se détachent du lot par la curiosité qu'elles suscitent. En effet, certains ont décidé de mettre en place des actions originales, et d'allier exercice physique, écologie et solidarité Nord-Sud. Comment me direz-vous ? En pédalant ! Évoquons ces cyclistes amateurs qui ont enfourché leur vélo pour marquer leur solidarité.

Cédric Gillet est enseignant à Virton et sportif dans l'âme. Il parcourt trois fois par semaine, depuis trois ans, les 45 kilomètres aller-retour entre son domicile et son lieu de travail. Et ce par tous les temps ! Son employeur lui accorde une indemnité kilométrique liée à ce déplacement, et il a décidé, il y a un an, de la verser au CNCD-11.11.11. D'une pierre deux coups, voire trois, puisqu'il se maintient en forme, contribue à sa micro échelle à freiner le réchauffement climatique et soutient des projets de développement dans les pays du Sud. Selon lui, « le vélo a un avenir, contrairement à la voiture ». Il aime

cette idée de contribuer à l'action d'une ONG, tout en intégrant des gestes écologiques à son quotidien. Il faut d'après lui « ne pas se contenter de gestes ponctuels pour l'environnement, mais bien en faire une habitude de vie ». Son souhait ? Créer un véritable réseau organisé qui rassemblerait tous ceux pour qui le trajet maison-boulot rime avec vélo.



© Clarice

Il n'est pas le seul à préférer le guidon au volant. Claudine Drion, ex-députée et membre de l'ONG Le Monde selon les femmes, a pris l'initiative de parcourir à bicyclette la Belgique en une série d'étapes de 35 à 100 kilomètres. Son objectif ? Faire connaître les initiatives bio ici et au Sénégal. Ici, elle rend visite à des producteurs bio, souvent peu connus du grand public. Là-bas, elle soutient le projet d'agriculture bio de l'ONG Enda Pronet. Sensible depuis longtemps à la thématique de la souveraineté alimentaire, elle est convaincue que « l'agriculture bio familiale constitue au Sud un moyen de sortir de la faim ». Elle verse ainsi l'intégralité des dons qui lui sont octroyés par kilomètre parcouru au Monde selon les femmes, qui finance ce projet. Une bonne manière de combiner sa passion pour le vélo et de faire du Nord-Sud concret.

Au-delà des initiatives individuelles, des mouvements de plus grande ampleur se mettent en place. Retenons-en un : Via Vélo Palestina, dont la 5^e édition a eu lieu le 14 mai dernier à Bruxelles. Les organisateurs de cette promenade à vélo se sont inspirés du « Peace cycle », une opération de soutien à la Palestine qui rassemble des cyclistes pour un trajet de Londres à Jérusalem. Leur but est de dénoncer ce qu'il se passe en Palestine. Cette année, ils ont mis en avant la campagne BDS (Boycott – Désinvestissement – Sanction) lancée par la société civile palestinienne en 2005. Pourquoi avoir choisi le vélo ? Parce que, selon Geneviève Frères, coordinatrice de l'événement, « le vélo est un moyen pacifique et très fédérateur. Il permet de convaincre des gens qui ne militeraient pas, d'entrer dans la militance ».

Bref, c'est l'été, les vacances pour certains, les week-ends (en principe) ensoleillés pour tous, le moment idéal pour penser le vélo autrement.

Via Vélo Palestina : www.viavelopalestina.be

Claudine Drion : <http://veloecosolidaire.hautetfort.com>

AURÉLIE MOMMENS
CNCD-11.11.11

Chronique subjective
et complètement à l'ouest,...
GÉRARD MANRÉSON,
Docteur ès cynisme à HECC
Haute école du Café du Commerce

Il n'y pas de sot-métier

Etre solidaire c'est important, très important, surtout entre « nous ». Une fois n'est pas coutume, je vous transfère ici une offre d'emploi qui ne trouve pas facilement acquéreur en ces temps de dénigrements gratuits. Si vous pensez être qualifié, n'hésitez pas à m'envoyer votre CV et la liste des organisations internationales pour lesquelles vous avez préalablement sévi (OCDE, FMI, think tank...).

Description de fonction : analyste en notation

Vous travaillerez pour la plus grande agence internationale de notation. Intégré dans une équipe motivée, vous serez en charge d'**upgrader** et de **downgrader** les pays souverains. Les notations serviront à fixer les taux d'intérêts appliqués aux remboursements de toutes sortes de crédits. C'est sur base d'analyses complexes (brainstorming avec vos collègues, pause-café et prévisions météos) que vous délivrerez deux fois par an ces notations à plus de 120 pays. Au sein d'une entreprise cotée en bourse, vous tiendrez compte dans vos recommandations des positions de nos principaux actionnaires pour qui la variabilité des conditions extérieures est nécessaire.

Profil

- Grande assurance dans ses affirmations : « Nous pensons que les perspectives à court et à moyen terme de l'économie de tel pays sont mauvaises ».
- Capacité de bluffer. De toute façon, personne ne viendra vous demander comment vous vous formez votre opinion.
- Capacité d'initiative : **downgrader** le Japon après le tremblement de terre ?
- Maîtrise du chantage et alimentation du suspense avec les médias.
- Capacité à annoncer à l'avance une potentielle décote pour obtenir le maximum de mesures d'austérité.
- Capacité d'analyse politique binaire : limiter le déficit par l'austérité = bien ; limiter le déficit par une fiscalité progressive = pas bien.
- Résistance au stress : quel pays décoter demain ? Peu de conséquences toutefois, vous n'êtes pas tenu responsable de vos notations, même excellentes sur les **subprimes**.
- Capacité de détachement : si on vous cherche noise, affirmez que vos notations ne sont que des recommandations.
- Cécité congénitale souhaitée : cela vous évite de voir les effets de vos décisions.
- Absence de tout sens moral fortement recommandée.

Dernière remarque : comme disait Confucius, « toutes les choses ont leur beauté, mais tout le monde ne sait les voir ». Cet adage pour dire qu'il faut arrêter de s'en prendre aux agences de notation. Leur rôle est justement de mettre dans la merde ceux qui vont mal et de pousser encore un peu plus ceux qui vont bien. Noter, c'est permettre d'y voir clair. Renforcer la sélection naturelle, c'est introduire de la transparence. Leur reprocher ça, c'est reprocher à l'eau de mouiller, c'est ridicule. En plus, personne ne peut vivre sans eau !

Alors ? Merci qui ?



Les agences de notation

Standard & Poor's, Moody's et Fitch sont les trois grandes agences de notation (*credit rating agencies* en anglais), toutes basées à New York, qui dominent le marché mondial. Le métier de ces entreprises est d'évaluer les risques de défaut (non paiement) des émetteurs de dettes (obligations et autres titres), privés et publics. Les notes vont de AAA (la meilleure évaluation possible) à B-, voire C pour les investissements les plus risqués.

Les notations sont non seulement utilisées par les entreprises pour gérer leurs investissements, mais aussi parfois par les régulateurs publics notamment afin d'évaluer la solidité des fonds propres des banques. Largement critiquées pour ne pas avoir détecté la plupart des crises et autres faillites qui ont agité le monde de la finance, les agences de notation sont également accusées d'être en situation de conflit d'intérêts, en raison d'un modèle économique où l'évaluateur n'est pas en situation d'indépendance par rapport à l'évalué puisque ce dernier le rémunère.

Mardi 17h,
une **maman** (p.3-4)
qui allait chercher son
bébé à la **crèche** (p.17)
est restée bloquée dans
un **tram** (p.25) suite
à une manifestation
pour le **climat** (p.19)!

La Ligue
des
familles
soutient
les projets Sud
11.11.11

Plus d'infos sur
www.cncd.be/liguedesfamilles



Les parents
solidaires
se retrouvent
dans le Ligueur

www.citoyenparent.be
Le Ligueur et la Ligue des familles. Abonnez-vous pour 4€ par mois.